

**REUNION DU COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI
DU LABORATOIRE DE RECHERCHE SOUTERRAIN DE BURE**

02 mai 2001

Avant de développer l'ordre du jour (programme d'activités, budget, avancement du chantier), M. le Préfet fait part du renouvellement d'un certain nombre de membres au sein du Comité :

- les cinq représentants du Conseil Général de la Meuse sont : Mme MALFAIT-BENNI (en remplacement de M. RENARD), MM PANCHER et NAMY (en remplacement de MM. DUMEZ et FONROQUES), LHUILLIER et VANNEROT.
- les cinq représentants du Conseil Général de la Haute-Marne sont MM. ALLEMEERSCH, BOUZON, BOZEK, DELONG et LABARRE (en remplacement de M. SIDO).
- Les représentants des communes et communes associées sont pour la Meuse : Serge MULLER (Abainville), Maurice LABAT (Baudignecourt), Jean-Marc ACHERE (Biencourt), Jean-Pierre REMMELE (Bonnet), Gérard ANTOINE (Bure), Jean-François LABAT (Chassey-Beaupré), Francis LEGRAND (Couvertpuis), André COURTOIS (Dainville-Bertheleville), Jacques COLAS (Gondrecourt), Claude FRANCOIS (Horville en Ornois), Robert FERNBACH (Houdelaincourt), Pierre CORNOT (Luméville), Robert LABAT (Mandres en Barrois), Claude MOUTAUX (Montiers), Gilles HUARDEL (Ribeaucourt), Alain LINARD (Saint-Joire), Guillaume LUPORSI (Tourailles sous Bois).
- Les représentants des communes et communes associées sont pour la Haute-Marne : Pierre ARCHAMBAUX (Aingoulaincourt), Daniel COLAS (Bettoncourt), Michel FONTAINE (Bressoncourt), Dominique MULLER (Brouthières), René PETITJEAN (Cirfontaines), Jacky BOUSSEL (Echenay), Claude DELERUE (Effincourt), Jean-Michel BERNARD (Epizon), Max GASSMANN (Germay), Michel FOURNIER (Germisay), Jean-François FONTAINE (Gillaumé), André GERARD (Lezéville), Hervé LAVENARDE (Montreuil), Claude BOUDINET (Noncourt), Alain HURAUX (Pansey), Maryse URBAIN (Paroy sur Saulx), Gilles LAVOCAT (Poissons), Elisabeth PIAULT (Osne Le Val), Jean MONIOT (Sailly), Henri FRANCOIS (Saudron), Lionel FRANÇAIS (Soulaincourt), Jean-Pierre DESPREZ (Thonnance), ainsi que les représentants des communes associées d'Harméville et Laneuville au Bois.

Les représentants de ces collectivités au sein du bureau sont Mme MALFAIT-BENNI pour le Conseil Général de la Meuse, M. ALLEMEERSCH pour le Conseil

Général de la Haute-Marne, MM. ANTOINE et FERNBACH pour les communes meusiennes et MM. BOUSSEL et LAVOCAT pour les communes haut-marnaises.

M. le Préfet présente un point sur les activités du CLIS et du bureau au cours des derniers mois, en commençant par le colloque sur « la réversibilité et ses limites » du 30 mars dernier. Il souligne la richesse et la densité des informations venant d'horizons divers, ainsi que la qualité des interventions et de la prestation de M. KEMPF, journaliste au Monde, qui a maintenu en permanence l'attention, et évité que des choses soient occultées ou que l'on se perde dans la polémique.

M. le Préfet retire trois aspects de cette journée :

Premièrement, tous ceux qui gèrent d'un point de vue très concret des déchets se posent aujourd'hui la question de la réversibilité et il n'y a plus l'idée qu'une décision prise par la puissance publique puisse l'être sans qu'on ait, dès l'origine, pensé à la manière dont on peut revenir en arrière, pour prendre en considération soit la durée de vie de ces déchets, soit la possibilité de progrès techniques, soit parce que l'on considère qu'aucune solution scientifique ou technique actuelle ne peut être léguée telle quelle aux générations suivantes sans une possibilité pour celles-ci de revenir, le cas échéant, sur des choix déjà opérés.

Deuxièmement, les recherches sur la réversibilité en sont à l'état embryonnaire, et s'il y avait une limite à la réversibilité, c'est que pour l'instant, sur le plan technologique, on n'a pas encore fait de saut extrêmement important. Et pourtant, c'est une obligation fixée par la Commission Nationale d'Evaluation et c'est un choix politique qui a été fait par le Gouvernement.

Troisièmement, on a encore besoin davantage de communication, de transparence, et de concertation entre les populations et les techniciens ou les décideurs. Autour de la réversibilité, il y a un appel à plus de clarté, plus de débat, les modalités du débat étant à définir.

M. le Préfet tient à souligner deux idées que le bureau du CLIS souhaite explorer :

- le recrutement d'un secrétariat scientifique pour permettre un décodage technique ou scientifique des documents dont le CLIS est destinataire, aider à

poser de bonnes questions à l'ANDRA, à la CNE, à d'autres, et à comprendre les réponses.

- la formation des membres du CLIS. Sur l'initiative de M. RENARD s'est développé un programme de formation des élus des cantons Meusiens, qui va se poursuivre. Le CLIS aurait intérêt à développer un programme de formation pour ses membres, pour pouvoir suivre et comprendre les résultats des recherches, et participer utilement aux débats

Une réunion de bureau a été consacrée au dialogue initié à partir de la publication de l'article dans le journal de la Haute-Marne sur la présence de radon à proximité du laboratoire et les conséquences qu'il fallait en tirer. Le débat a eu lieu entre l'ANDRA, MM. MOUROT et BAUDRON du BRGM. Ce sujet reste à l'étude, et le Préfet de la Haute-Marne, préoccupé par les effets éventuels de la présence de radon sur la santé publique, a lancé une étude complémentaire beaucoup plus précise sur le radon dans 25 communes du département. A la suite de cette discussion, le bureau a décidé de saisir le Président de la CNE en lui demandant quelles étaient les suites susceptibles d'être données à ces informations ou aux questions qu'elles posaient.

1) Programme d'activités 2001.

S'agissant des activités 2001 du Comité, le programme comprend trois réunions plénières : cette séance consacrée à l'adoption du programme d'activités et du budget ; au mois d'octobre la venue de la CNE pour la présentation de son rapport annuel et au mois de décembre la présentation par l'ANDRA du bilan d'activités 2001 et du programme 2002 sur l'aspect recherche.

Le programme comporte deux projets de déplacements, l'un à Oskarshamn en Suède (laboratoire d'Aspö), en mai, essentiellement pour réfléchir à deux sujets : d'abord la question de la réversibilité et deuxièmement la question de la concertation locale, étant entendu qu'il ne s'agit pas d'un laboratoire identique à

celui de Bure puisque le laboratoire d'Aspö est dans un site granitique. Mais certains membres du bureau ont souhaité d'une part aller avoir comment se présentait une expérience un peu concrète de réversibilité, et d'autre part comment fait une commission locale un petit peu semblable au CLIS à Oskarshamn. Le deuxième déplacement consistera en une visite du chantier de Bure en juin, époque à laquelle les deux puits seront en cours de creusement.

Il y a par ailleurs des initiatives spécifiques, avec principalement le colloque international sur la réversibilité et enfin les permanences du CLIS à Bure, la diffusion par voie de presse d'une publication périodique, le suivi de la page internet du CLIS et la constitution de commissions thématiques. A la demande des membres du bureau du CLIS, une commission communication a été constituée pour réfléchir aux moyens de mieux aborder les problématiques et de toucher un plus large public.

Monsieur FRANVILLE (CDR 55) évoque les réserves qu'il avait émises en bureau sur la visite à Aspö, la problématique ne se posant pas du tout de la même façon en Suède puisqu'il s'agit d'un site granitique. Le laboratoire d'Aspö est un laboratoire d'étude méthodologique et instrumental, et non un laboratoire in situ comme en Meuse. Enfin, en Suède, toute la concertation est passée par les municipalités, à l'exclusion des associations d'environnement.

M. FRANVILLE ne voit pas l'intérêt d'aller en Suède, les trois thèmes de recherches qui sont développés à Aspö (écoulement de l'eau souterraine, colmatage d'éventuelles failles, perturbations mécaniques induites par le creusement) ne s'étudient pas de la même façon en milieu granitique que dans l'argile. Les techniques de remplissage des cavités sont peut-être le seul point commun. Il estime que dans ces conditions, le CLIS a autre chose à faire de son argent que de faire des voyages « aux frais de la princesse ».

Monsieur le Préfet signale que ce débat a déjà eu lieu et a été tranché par un vote du bureau. Il tient à souligner que si les membres du bureau ont pris cette décision, après avoir noté tous les points évoqués par M. FRANVILLE, c'est qu'ils ont estimé plus intéressant d'aller voir et de se faire un jugement ensuite, plutôt que de procéder de la manière inverse.

Suite à une observation de M. BOUZON (conseiller général de la Haute-Marne) sur le rôle de l'assemblée plénière du CLIS par rapport à celui du bureau, Monsieur le Préfet signale que les membres du bureau n'ont émis aucune objection à ce déplacement. Le seul débat qui a eu lieu au bureau a porté sur la question de financement. Il avait été proposé, le cas échéant, un financement conjoint avec l'ANDRA, cette question a été repoussée à la demande des membres du bureau.

Le programme d'activités est soumis au vote du CLIS. Il est adopté dans son ensemble par la majorité des membres présents (5 voix contre).

2) Budget prévisionnel 2001.

Le projet de budget 2001 comporte la somme de 2 millions de francs, qui est réservée au fonctionnement du CLIS. Sur le total de fonctionnement, il y a une répartition pour les réunions du CLIS, pour les visites, et par différents postes d'activités. En réponse à une question de M. NAMY, M. le Préfet rappelle que la totalité des fonds de fonctionnement du CLIS provient du budget de l'Etat. Ces fonds sont versés au GIP Objectif Meuse, qui ouvre une ligne dans ses comptes pour des raisons de souplesse comptable, mais c'est le Président du CLIS qui en est l'unique ordonnateur, qui signe les bons de commande et les factures et ces dépenses sont ensuite payées par le Payeur Départemental. Ces fonds sont gérés sur un compte totalement séparé des fonds du GIP et ne viennent pas en déduction des fonds d'accompagnement versés au GIP.

M. FRANVILLE estime que la dépense liée au déplacement en Suède est inutile et indique que dans ces conditions, il vote contre le budget prévisionnel.

M. LHUILLIER (conseiller général de la Meuse) demande si la ligne « expertises », (500.000 F) est forfaitaire, sans objectif encore déterminé. Monsieur le Préfet précise qu'il s'agit d'une provision, l'idée étant qu'à la suite de la proposition qui a été faite en bureau d'actions de formation ou de recrutement d'un secrétariat scientifique, le CLIS aura la capacité de déterminer ses propres demandes d'expertises.

M. MALOLEPSZY (CFE-CGC Haute-Marne/Meuse), tient à intervenir au sujet du voyage en Suède, indiquant que les Suédois ont développé des recherches innovantes en matière de conteneurs, dont les résultats pourront s'ajouter aux techniques mises en œuvre en France, et c'est dans ce sens-là également que ce voyage est intéressant.

Suite à des observations de MM. HERISSON (ADECO) et MOUROT (Nature Haute-Marne) relatives à d'éventuelles mesures géologiques complémentaires, M. le Préfet fait le point de la situation : dans le cadre du travail présenté par Monsieur MOUROT, la campagne de sismique menée par l'ANDRA dans un périmètre de 4 km₂ a été évoquée. La question est : s'il y avait des failles au-delà de ces 4 km₂, est-ce que cela poserait un problème ? Il faut donc savoir si l'emprise d'un éventuel stockage souterrain est plus importante que l'aire d'implantation du laboratoire, sur laquelle a été menée la campagne de géosismique. Pour trancher ce débat, à la demande des membres du bureau, le président de la CNE a été saisi, d'autant que dans son sixième rapport la CNE a soulevé cette question, afin d'indiquer s'il lui paraissait nécessaire ou non d'étendre ou de prolonger la campagne dite de géosismique.

Le CLIS attend la réponse de la CNE avant de décider en assemblée générale s'il est utile de faire une campagne complémentaire.

M. FRANVILLE rappelle que le fond du problème tient au fait que la couche d'argile étudiée fait une centaine de mètres d'épaisseur et que le stockage se fera sur un seul plan horizontal. La CNE, partant de ce constat, insiste sur le fait que des campagnes de géophysiques à partir de la surface devront être menées avant la construction du laboratoire sur une étendue qui devra, de toute façon, couvrir à terme l'ensemble de la zone concernée par l'emprise potentielle d'un stockage. L'ANDRA pour son premier rendez-vous en 2006, devra proposer au Parlement un premier état de ses recherches tendant à permettre de répondre à la question « un stockage sur place serait-il possible si le Parlement en décidait ainsi » ? Et pour que le Parlement puisse se prononcer en connaissance de cause, il faut que ce soit l'emprise même du stockage qui ait été étudiée au point de vue géologique.

M. LHERITIER (Chambre des Métiers de la Meuse) précise que tant qu'il n'y aura pas de deuxième laboratoire en France, on ne parlera jamais de stockage, sauf à revenir sur la loi Bataille.

M. le Préfet confirme que la loi parle de laboratoires au pluriel et que ce n'est pas une faute d'orthographe, que c'est bien une volonté délibérée, très claire du législateur, qui d'ailleurs a été rappelée à de nombreuses reprises par le gouvernement et il y a encore très peu de temps à Bure par Monsieur PIERRET. De plus, il s'agit d'un laboratoire et pas autre chose. Enfin, la question est également de savoir si le temps entre l'achèvement du laboratoire, à peu près 2002, et la date de 2006, est un temps suffisant. C'est une question que devra se poser le législateur mais à laquelle le CLIS pourrait apporter une utile contribution le moment venu.

Suite à une question de M. FERNBACH (maire d'Houdelaincourt) relative à la formation, M. le Préfet précise qu'il y a, d'une part, une formation des élus des trois cantons de Meuse, formation qui est financée sur les crédits du GIP Objectif Meuse. Il y a d'autre part un programme de formation des membres du CLIS, qui

est un projet nouveau, qui n'est pas facile à bâtir, les thèmes devant rester accessibles et les contraintes de temps des membres du CLIS devant être prises en compte. Il est envisagé de solliciter des organismes de recherche et de proposer dans les toutes prochaines semaines un projet de plan de formation.

Pour les nouveaux membres, M. le Préfet rappelle la fonction essentielle du CLIS qui est de demander à l'ANDRA ce qu'elle recherche, comment elle le recherche, quels sont les résultats et quelles sont les conséquences des résultats obtenus. Et cela traduit dans une langue la plus intelligible possible, pas seulement dans le domaine de la recherche scientifique, mais aussi en ce qui concerne l'accompagnement économique, le projet de pôle scientifique et technologique, et les retombées économiques.

Chaque fois que le CLIS se réunit, soit en assemblée générale, soit en bureau, c'est pour entendre de la manière la plus libre possible des questions, des observations. Et le travail de son président, c'est de restituer à la population dont les membres du CLIS sont les représentants le plus possible d'informations, sans rien cacher. Il faut que l'information circule dans tous les sens.

En réponse à M. COLLIN (CEDRA 52), qui souhaite que tout courrier émis par un membre du CLIS soit communiqué aux membres du bureau, M. le Préfet indique que le CLIS est une instance qui restitue des informations dans un cadre collectif, dans le cadre d'une organisation structurée de gestion de l'information : quand le bureau ou l'assemblée générale du CLIS s'est saisi d'une information et que démocratiquement ce bureau ou cette assemblée générale souhaite qu'elle soit diffusée, alors cela est fait. Après, chacun diffuse l'information comme il l'entend.

M. le Préfet fait part d'un courrier de Monsieur SIDO, Président du Conseil Général de la Haute-Marne :

« Je vous informe, que les organes décisionnels du groupement d'intérêt public Haute-Marne qui a débuté son activité en octobre 2000, se réuniront au cours du mois de mai 2001, afin d'arrêter le compte financier 2000. Je tiens à réaffirmer mon

souci de transparence dans la gestion des fonds d'accompagnement, tout en souhaitant réserver la primeur de ces informations aux membres du groupement.

Dès lors qu'un premier bilan d'activités aura été présenté aux membres du GIP Haute-Marne, je ne manquerai pas de vous transmettre une présentation des actions de la situation financière du groupement afin que le Comité Local d'Information et de Suivi soit informé ».

Le budget prévisionnel est soumis au vote du CLIS. Il est adopté dans son ensemble par la majorité des membres présents (3 votes défavorables et 2 abstentions).

3) Projet de Pôle scientifique et technologique.

M. le Préfet rappelle que ce projet est un des points essentiels d'accroche du dossier du laboratoire. Ce projet est articulé par l'Association pour la Création du Pôle Scientifique et Technologique, pour répondre à un besoin vis-à-vis du public, et en particulier le besoin de faire participer les acteurs locaux, Chambre de Commerce, Chambre d'Agriculture, GIP, CRITT, et de les rapprocher des universitaires et des chercheurs de Lorraine et de Champagne Ardenne. L'année 2001 a permis de présenter un certain nombre d'études de faisabilité autour de cinq thèmes. En mai, l'association devra réfléchir à la prolongation de son activité et en septembre est prévue la présentation publique du projet de pôle.

La principale difficulté de ce dossier de pôle scientifique et technologique, c'est que l'idée première qui émergeait quand les Meusiens et les Haut-Marnais y ont réfléchi, était que, le laboratoire mettant en œuvre un certain nombre de technologies (par exemple des capteurs, des méthodologies de recherche en géologie, ou des réflexions méthodologiques sur la réversibilité), il était souhaitable que ces recherches-là puissent être réutilisées par des chercheurs

extérieurs au laboratoire et susceptibles ensuite d'être valorisées pour créer une start-up ou une junior entreprise, qu'il y ait une retombée directe des recherches de l'ANDRA sur les deux départements, avec la venue de jeunes ingénieurs chargés de voir si tel projet développé dans le laboratoire intéresse d'autres industries ou d'autres centres de recherche en France ou à l'étranger.

Cinq axes de recherche ont été développés :

- un centre technologique et scientifique d'essais sur les ouvrages souterrains,
- un laboratoire d'hydrologie des aquifères karstiques,
- une écothèque,
- un centre technique de l'argile,
- une plate-forme d'expérimentation d'un réseau tout optique de capteurs.

Ces cinq chantiers sont plus ou moins avancés. M. le Préfet pense qu'il faudrait rapidement qu'on voie concrètement quelques ingénieurs s'emparer d'une, deux, trois idées, s'installer à Bar le Duc ou à Chaumont ou à Bure, et monter une entreprise ou en tout cas s'installer dans un hôtel technologique, dans un bureau avec un ordinateur, pour commencer à prospecter des possibilités de commercialisation ou de recherche et développement.

Concernant l'envie d'écothèque, c'est un projet qui est assez compliqué, un projet cher, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. La réflexion se poursuit pour savoir s'il est viable et correspond à une demande. Pour qu'un tel investissement soit décidé, il faudra d'abord prouver que le pôle scientifique peut permettre à plusieurs ingénieurs de s'installer en Meuse et en Haute-Marne pour montrer qu'effectivement, il y a des retombées du laboratoire de Bure sur la recherche et le développement en Meuse et en Haute-Marne.

M. le Préfet rappelle par ailleurs que se pose la question du financement des actions du pôle scientifique et technologique, et du rôle des Conseils Généraux ou des GIP, mais qu'en tout état de cause, il faut élaborer un programme afin qu'en Meuse et en Haute-Marne, on voit un effet concret et direct du pôle scientifique et technologique. Une réunion du comité interdépartemental de développement est d'ailleurs nécessaire puisqu'il est prévu aussi que le laboratoire pourra générer des projets interdépartementaux.

M. MALOLEPSZY pense que l'implication des élus locaux au sens large est importante, de même que l'intervention des ministères de l'Education Nationale ou de l'Industrie, pour instaurer un climat favorable, au-delà de la seule volonté locale.

M. LHERITIER rappelle qu'il manque depuis plusieurs mois le coordonnateur « Grands Chantiers ». Il souhaite que l'ANDRA, en attendant qu'un coordonnateur soit en place, présente un tableau de marche du laboratoire tel qu'il est aujourd'hui, avec un point sur l'avancement du chantier, le nombre d'hommes qui y travaillent, le nombre de visiteurs.

M. PIGUET (directeur du laboratoire de Bure), indique que les deux avant-trous de 40 mètres de profondeur sont désormais terminés, revêtus, et équipés des machineries qui permettront d'effectuer le creusement jusqu'à 500 mètres en régime de croisière. Ce creusement doit démarrer courant mai pour le puits principal et un mois plus tard pour le puits auxiliaire, et il durera une année avant la réalisation du réseau de galeries.

Pour ce qui concerne les installations de surface, le gros œuvre du bureau d'accueil du public est terminé et il devrait être opérationnel à la fin de cette année. Les bâtiments en dur pour accueillir le personnel devraient être livrés au cours de l'été.

M. WOJCIK (CFDT Meuse) souhaite intervenir sur le suivi du fonctionnement du laboratoire et du creusement des puits, et demande que le CLIS soit tenu au courant des difficultés rencontrées. L'ANDRA a par exemple été perturbée par un

phénomène de présence d'eau dans le puits et le bureau n'a pas obtenu d'explication.

M. le Préfet indique que sur ces problèmes-là, dès que le coordonnateur « Grands Chantiers » sera en place, il y aura un point précis sur le déroulement du chantier, sur les problèmes constatés, ou sur les mesures prises pour assurer la sécurité.

M. COLLIN (CEDRA 52) rappelle que lors du dernier bureau, M. LHERITIER avait posé le problème de l'impact économique, constatant qu'il n'a avait aucun élément nouveau depuis novembre 2000. Pourtant, deux jours après, dans l'Est Républicain, l'ANDRA annonçait que les marchés de surface attribués se montaient à 83 millions de francs. M. COLLIN regrette que M. PIGUET n'ait pas pris la peine de donner cette information aux membres du bureau.

Par ailleurs, concernant l'eau qu'il y avait dans le puits lors de la visite du chantier avec M. PIERRET, M. COLLIN a eu deux réponses différentes (nappe phréatique du Barrois, puis eau de pluie). Pour lui, cela confirme ce que disent les rapports de la Commission Nationale d'Evaluation, selon lesquels l'ANDRA ne maîtrise pas l'hydrogéologie globale autour du site.

M. PIGUET indique d'une part que l'établissement du tableau de bord s'est fait la même semaine ou dans les jours qui ont suivi la réunion du bureau. D'autre part, en ce qui concerne la question plus technique de l'eau, M. PIGUET explique que l'origine de l'eau dans l'avant-puits est effectivement diverse. Il y a de l'eau de pluie, il y a de l'eau qui provient de l'aquifère très superficiel du Barrois et la présence de cette eau est connue puisque pour l'avant-puits, les 40 premiers mètres doivent être étanchéifiés, et enfin les eaux techniques, qui sont utilisées pour la foration et pour le refroidissement des machines de foration et qui est donc de l'eau apportée par l'activité industrielle.

Selon M. PIGUET, l'ANDRA s'attendait à trouver de l'eau dans les 40 premiers mètres, et la constatation de sa présence n'est pas une surprise.

